AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES COMMUNES
DE SAINT-SAUFLIEU, RUMIGNY, REVELLES ET HÉBÉCOURT

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté AR1_2026_01590 en date du 15/10/2026, le président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole a prescrit, sur le territoire des communes de Saint-Sauflieu, Rumigny, Revelles et Hébécourt, une enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire des communes précitées.
L'enquête se déroulera dans chacune des mairies concernées et à l'Hôtel de Ville d'Amiens durant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

du lundi 16 novembre à 14h au mardi 1er décembre 2026 à 17h

CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier mis à enquête publique sera consultable :

- À la mairie de Saint-Sauflieu : lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h30, mercredi de 9h à 12h et vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- À la mairie de Rumigny : mardi de 17h à 18h, mercredi de 18h à 19h et vendredi de 9h à 12h ;
- À la mairie de Revelles : mardi de 16h à 19h et jeudi de 10h à 12h ;
- À la mairie d'Hébécourt : mardi et vendredi de 16h à 19h ;

- Au service Eau et assainissement d'Amiens Métropole, 1 boulevard port d'aval – 80 000 Amiens aux jours et heures d'ouverture habituels en version papier ;

- depuis le site internet de l'agglomération d'Amiens Métropole au lien suivant : https://www.amiens.fr/Actualites/(filter)/enquete-publique

PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le tribunal administratif d'Amiens a désigné Monsieur Jean-Luc HAMOT, exploitant agricole en retraite en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à disposition du public aux dates, heures et lieux mentionnés ci-dessous, pour recevoir les observations et propositions qui seront consignées dans le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur :

- Mairie de Saint-Sauflieu : lundi 16 novembre de 14h à 17h et mardi 1er décembre de 14h à 17h
- Mairie de Rumigny : mercredi 18 novembre de 16h à 19h
- Mairie de Revelles : mardi 24 novembre de 16h à 19h
- Mairie d'Hébécourt : vendredi 27 novembre de 16h à 19h

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Elles pourront également être :

- consignées par écrit, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées,
- adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'adresse suivante : Agglomération Amiens Métropole - Service de l'eau et de l'assainissement – 1 boulevard port d'Aval – 80 000 Amiens à l'attention de Hélène XHAARD, cheffe de service, « Enquête publique de révision du zonage d'assainissement »
- par courriel à l'adresse : sru.clientele@amiens-metropole.com avec la mention suivante obligatoire en objet : « Enquête publique de révision du zonage d'assainissement des communes de Rumigny, Hébécourt, Saint-Sauflieu et Revelles »

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour rendre son rapport et ses conclusions sur le projet de révision des zonages. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de chaque commune concernée ainsi que sur le site internet de l'agglomération d'Amiens métropole pendant un an.

Fait à Amiens, le 26 octobre 2026